RUBRIQUE 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **Witvast**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Catégorie du produit: PC0 Autre

Emploi: Usage professionnel uniquement

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / importateur / fournisseur:

Houweling Horticulture bv
Klappolder 104
2665 LP Bleiswijk
Pays-Bas
tel +31 88 1210 400
horticulture@houweling.nl
houweling.com

Service chargé des renseignements: Départment sécurité du produit

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pendant les heures de bureau: +31 88 1210 400

RUBRIQUE 2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Description: Mengsel

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP/GHS)

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Non applicable.

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pictogrammes de danger: Non applicable.

Mention d'avertissement: Non applicable.

Mentions de danger

Non applicable.

Conseils de prudence

Non applicable.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Pas d'autres informations importantes disponibles.

vPvB: Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 3 Composition/informations sur les composants

3.1 Caractérisation chimique: Substances

Non applicable.

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description: Mélange de substances énumérées ci-après, éventuellement avec des ajouts non dangereux.

Composants dangereux

Composant	Identification	Classification	Conc.%	Pictogrammes
Carbonate de calcium	CAS: 471-34-1 EINECS: 207-439-9		50 - 100%	

Indications complémentaires

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales
Aucune mesure particulière n'est requise.

Après inhalation
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau
En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Après contact avec les yeux
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion
Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Autres indications
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Recueillir par moyen mécanique.

6.4 Référence à d'autres rubriques
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le RUBRIQUE 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le RUBRIQUE 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le RUBRIQUE 13.

RUBRIQUE 7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Aucune mesure particulière n'est requise.

Préventions des incendies et des explosions
Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et les réservoirs
Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun
Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage
Néant.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques
Sans autre indication. Voir RUBRIQUE 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail

471-34-1 Carbonate de calcium	
VLEP (France)	Valeur à long terme: 10 mg/m³

Remarques supplémentaires
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuel

Mesures générales de protection et d'hygiène
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection respiratoire
N'est pas nécessaire.

Protection des mains

Gants de protection.

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Matériau des gants
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés: Caoutchouc naturel (Latex).

Temps de pénétration du matériau des gants
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux

Lunettes de protection.

RUBRIQUE 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Forme:	Poudre.
Couleur:	Blanc.

Odeur:	Inodore.
Seuil olfactif:	Non déterminé.

Autres paramètres physiques et chimiques

Valeur du pH à 20 °C:	9,3
Changement d'état	
• Point de fusion/congélation:	Non déterminé.
• Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Point d'éclair:	Non déterminé.
Inflammabilité (solide, gaz):	Non déterminé.
Température d'inflammation:	275 °C
Température de décomposition:	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosion	
• Limite inférieure (LEL):	Non déterminé.
• Limite supérieure (UEL):	Non déterminé.
Pression de vapeur à 20 °C:	Non déterminé.
Densité à 20 °C:	0,50 - 1,00 g/cm³
Densité relative:	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation:	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau::	Insoluble.
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Viscosité	
• Dynamique:	Non déterminé.
• Cinématique:	Non déterminé.
Teneur en solvants VOC (EU 1999/13/EC):	Non déterminé.

9.2 Autres informations
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter
Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles
Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux
Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

471-34-1 Carbonate de calcium		
Oral	LD50	6.450 mg/kg (rat)

Effet primaire d'irritation

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
  Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
  Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
  Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
  Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
  Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
  Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
  Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
  Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique
Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité
Pas facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation
Ne s'accumule pas dans les organismes.

12.4 Mobilité dans le sol
Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques
Indications générales: Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.6 Autres effets néfastes
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit
Recommandation: De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

Emballages non nettoyés
Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14 Informations relatives au transport

14.1	**Numéro ONU:**	Non applicable.
14.2	**Désignation officielle de transport de l'ONU:**	Non applicable.
14.3	**Classe(s) de danger pour le transport:**	Non applicable.
14.4	**Groupe d'emballage:**	Non applicable.
14.5	**Dangers pour l'environnement:**	Non applicable.
14.6	**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:**	Non applicable.
14.7	**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:**	Non applicable.

RUBRIQUE 15 Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions internationales

- **Directive 2012/18/UE, Substances dangereuses désignées - ANNEXE I**
  Aucun des ingrédients sont répertoriés.
- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – ANNEXE II**
  Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales

- **Classe de pollution des eaux**
  Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16 Autres informations

Service établissant la fiche technique
Environment protection department

Acronymes et abréviations

ADN	Accord Européen relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieures (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways)
ADR	Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
CAS	Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances
GHS	Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA	International Air Transport Association

IMDG	International Maritime Code for Dangerous Goods
PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic
RID	Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
VOC	Volatile Organic Compounds (USA, EU)
vPvB	very Persistent and very Bioaccumulative
WEL	Workplace Exposure Limits

Date d'impression
22-03-2014

Date de révision
30-06-2020

Indication des modifications
* Données modifiées par rapport à la version précédente.

Disclaimer
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.